



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 11 avril 2022*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Adoption Budget Primitif 2022 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 11 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 5 avril 2022.

**PRESENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jacques, CALLIER Jeanne, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

SIMONI Pierre-Baptiste	à	BATTESTI Gilles
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Héléne
TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

**ABSENTS :** COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, MASSONI Jean-Joseph, PIPERI Linda, POLISINI Ivana, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

**QUORUM :** 14

M. BATTESTI Gilles est élu secrétaire de séance.

**OBJET : Adoption Budget Primitif 2022 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction M43 applicable aux services publics locaux de transport des personnes ;

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui précise que les budgets à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 13 Mars 2007 décidant de créer un budget annexe des transports ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 décembre 2021 qui attribue la Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service de transport public de personnes de la CAB « Via Bastia » et les prestations de mobilités durables associées ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 21 mars 2022 ;

Considérant le vote du compte administratif 2021 du budget annexe des transports routiers collectifs intervenu le 21 mars 2022 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs présente en 2021 un solde positif de 815 618.01 €.

Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs présente en 2021 un résultat positif de 292 166.50€ à affecter ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2022 des transports routiers collectifs de voyageurs, avec reprise des résultats du compte administratif 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Mezi di a culletività » du 28 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 avril 2022 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**A la majorité - Contre : MM. Zuccarelli, De Casalta, Morganti, Mme Salge**

De voter le Budget Primitif 2022 des Transports routiers collectifs voyageurs par chapitre :

- Pour la section de fonctionnement
- Pour la section d'investissement

**OBJET : Adoption Budget Primitif 2022 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs**

**ADOPTE**

Le Budget Primitif 2022 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui s'établit en recettes et en dépenses à 7.781.350,11 €, soit :

**DEPENSES**

D'Investissement : 2.162.183,61 €  
De Fonctionnement : 5.619.166.50 €

**RECETTES**

D'Investissement : 2.162.183,61 €  
De Fonctionnement : 5.619.166.50 €

**PRECISE**

Que les reports de la section d'investissement sont intégrés au Budget Primitif 2022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*[Signature]*  
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 20 AVR. 2022  
et publication ou notification  
du 20 AVR. 2022  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI